



L'encartement biométrique au Cameroun : expression d'une volonté politique face aux menaces à la sûreté et à la sécurité

Entretien avec
Olivier KENHAGO TAZO

L'encartement biométrique au Cameroun : expression d'une volonté politique face aux menaces à la sûreté et à la sécurité

Olivier KENHAGO TAZO

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

Pour citer cette publication :

KENHAGO T., Olivier, (2022), « L'encartement biométrique au Cameroun : expression d'une volonté politique face aux menaces à la sûreté et à la sécurité », *Notes de l'IPREVA*, n°4, 19 octobre.

©IPREVA 2022

Tous droits réservés

INITIATIVE POUR LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET
L'EXTRÉMISME VIOLENTS EN AFRIQUE

Bastos / Yaoundé

Tel : 237 694 096 263, info@ipreva.org – www.ipreva.org

ISBN : 978-9956-12-759-7



Présentation de l'auteur

Olivier Kenhago Tazo : est Diplomate de carrière, Ministre Plénipotentiaire et Officier d'état civil à l'Ambassade du Cameroun à Bruxelles. Il a travaillé sur la problématique de la réforme de l'état civil au Cameroun, au niveau stratégique, dans le cadre de l'étude diagnostic du système de l'état civil au Cameroun et faisabilité d'un programme d'interventions prioritaires, lancé en 2006, dont le but était la réforme profonde du système de l'état civil au Cameroun.



Aristide D. Bilounga : *Excellence M. Olivier Kenhago Tazo, le présent échange a pour but de comprendre les motivations ayant conduit au recours aux procédés de mise en carte biométrique au Cameroun et les défis auxquels ce processus hautement sophistiqué fait face. Alors, pour commencer pouvez-vous nous en dire plus sur vous ?*

Olivier Kenhago Tazo : Bonjour Monsieur Bilounga. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, en particulier l'association IPREVA, pour l'opportunité que vous me donnez d'échanger avec vous sur la question de l'état civil au Cameroun. Diplomate de carrière, j'ai été appelé dans l'exercice de mes fonctions à travailler sur la problématique de la réforme de l'état civil au Cameroun, au niveau stratégique, dans le cadre de l'étude diagnostic du système de l'état civil au Cameroun et faisabilité d'un programme d'interventions prioritaires, lancé en 2006, dont le but était la réforme profonde du système de l'état civil au Cameroun.

Avec l'assistance technique des cabinets conseil comme CIVIPOL, ce travail qui a rendu possible l'adoption de la loi 2011/001 du 06 mai 2011 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance de 1981 sur l'état civil. Ce travail en aval a donc été en quelque sorte préparatoire à mes activités actuelles, étant entendu qu'accessoirement je suis officier d'état civil à l'Ambassade du Cameroun à Bruxelles. On peut dire que je suis, en quelque sorte, un théoricien et praticien de l'état civil au Cameroun.

Aristide D. Bilounga : *De 1920 à 2016, le Cameroun est passé de la carte de résidence en métropole à la carte d'identité biométrique en passant par la carte nationale officielle et la carte nationale d'identité informatisée. Qu'est-ce qui explique cette technologisation des procédés d'identification de plus en plus observée ?*

Olivier Kenhago Tazo : Cette évolution est tout simplement l'expression d'une volonté politique constante de trouver des solutions et innovations technologiques pour faire échec aux pratiques frauduleuses émergentes. Face à la fraude documentaire et au vol



d'identité, aux menaces du terrorisme ou de la cybercriminalité, et face à l'évolution logique des réglementations internationales, de nouvelles solutions technologiques sont progressivement mises en œuvre.

Parmi ces technologies, la biométrie s'est rapidement distinguée comme la plus pertinente pour identifier et authentifier les personnes de manière fiable et rapide, en fonction de caractéristiques biologiques uniques. Le Cameroun entend simplement s'arrimer à cette modernité pour relever le défi de la sécurisation de la nationalité.

Or le préalable fondamental dans la sécurisation de la nationalité passe par la protection du système d'établissement des actes de naissance. L'entrée en production du tout nouveau système de sécurisation des titres identitaires au Cameroun vient donc mettre en lumière un vœu, une volonté manifeste des plus hautes autorités du pays de mieux sécuriser la nationalité camerounaise. Le contexte de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent y est sans doute pour beaucoup.

Aristide D. Bilounga : *Comment l'état civil contribue-t-il concrètement au processus de sécurisation de la nationalité camerounaise ?*

Olivier Kenhago Tazo : On ne le dira jamais assez, c'est l'état civil qui donne droit à la nationalité, ainsi qu'à l'exercice de la citoyenneté. C'est aussi l'état civil qui, dans un Etat moderne, donne droit à l'exercice et à la jouissance effective des droits civils et politiques. Bien plus, les données d'un système d'état civil rénové et sécurisé sont fort utiles à la formulation des politiques publiques, notamment celles relatives à l'aménagement du territoire, à la planification du développement, aux projections démographiques, aux questions de santé et d'éducation, à la gestion prévisionnelle des effectifs dans différents corps sociaux, à la programmation des projets d'investissement, à l'implantation des infrastructures sociales, aux questions électorales et de représentations politiques, pour ne citer que ces domaines-là. Le ministre de l'Administration territoriale René Sadi en avait déjà fait le constat lors des assises nationales de l'état civil en



2016. De fait, la sécurisation de l'état civil est un outil politique majeur. Vous comprenez donc l'intérêt que le gouvernement camerounais porte à cet aspect de la réforme de l'état civil.

Aristide D. Bilounga : *Quelle lecture faites-vous des recommandations issues de la séance plénière spéciale de débats sur l'état civil à l'Assemblée Nationale, le 16 novembre 2020 au Cameroun ?*

Olivier Kenhago Tazo : La séance plénière spéciale du 16 novembre dernier 2020 est la preuve que la question de la réforme de l'état civil et de la sécurisation de la nationalité camerounaise requiert une approche holistique et globale, et nécessite une implication de tous les pouvoirs, pas seulement de l'exécutif et du judiciaire. En tout cas, en se saisissant à nouveau de la question, le Parlement procède en quelque sorte à une évaluation du cadre législatif qu'il a adopté, dont le plus récent a substantiellement modifié les règles du jeu et créé de nouvelles institutions chargées de la mise en œuvre.

Les recommandations issues de cet exercice viennent appuyer les initiatives en cours de l'exécutif, qui se sent renforcé dans ses démarches. Vous avez dû remarquer une réelle cohérence et convergence, tant sur le plan des politiques publiques que sur le plan réglementaire. Il ne vous a pas échappé non plus que les représentants du peuple ont tenu à s'assurer de l'effectivité des réformes déjà engagées, en mettant l'accent sur une réelle sensibilisation des populations et la reprise de l'existant. De même, le BUNEC, qui a bénéficié d'une attention particulière, ne peut que se sentir encouragé dans la mise en œuvre de sa feuille de route.

Aristide D. Bilounga : Selon vous, quels sont les grands défis actuels sur la gestion de l'état civil au Cameroun ? Quelle(s) solution(s) envisagez-vous ?

Olivier Kenhago Tazo : Je vous recommande, pour cerner les défis actuels de l'état civil au Cameroun, de parcourir le « Livre blanc sur l'état civil », adopté en 2016, qui en donne un aperçu holistique. Le livre



blanc fait des observations et constats sur le cadre physique de l'état civil (bâtiments et registres), le cadre juridique et les acteurs de l'état civil.

La problématique majeure de l'Etat Civil au Cameroun aujourd'hui est celle de sa sécurité et de sa traçabilité. Le BUNEC a pris la mesure de ce défi. Il s'agit donc de doter le système de l'état civil d'un cadre physique sécurisé, de poursuivre et parfaire la modernisation du cadre juridique et de renforcer davantage les capacités des acteurs et intervenants. Dans les missions diplomatiques et postes consulaires du Cameroun à l'étranger, la modification de la loi en 2011 a amélioré la délivrance des services aux étrangers, avec, notamment, la prolongation des délais de déclaration, et la sécurisation des documents d'état civil délivrés.

Pour tout dire, l'adoption de la loi de 2011 qui a substantiellement modifié le système de l'état civil, en le rendant plus moderne, souple, en le rapprochant des populations et en le dotant d'un cadre institutionnel pérenne, a été un point majeur dans le processus en cours de réforme de l'état civil. De grands espoirs sont placés dans le BUNEC, qui a su mobiliser les ressources nationales et internationales pour mettre en œuvre sa feuille de route.

Je vous remercie une fois de plus de cet échange sur cette question majeure.

IPREVA est la première organisation africaine de droit camerounais, à but non lucratif qui vise à prévenir la radicalisation violente sous toutes ses formes en Afrique

